

Les Messieurs du mois de février au 1836

\* Délibération Municipale  
du 4 Février 1836.

A.C. MIGLOS -

Proposition  
d'une fontaine  
à Nozgat

Il ne peut contribuer à la 4<sup>e</sup> quatrième jour du  
mois de février. Le conseil municipal s'est occupé de  
question émise.

M. de Maire de miglos a proposé que les habitans du  
hamneau de Nozgat sollicitent des fonds communaux  
pour établir une fontaine dans leur village. L'eau sera  
prise à une distance de six cents cinquante mètres  
carrés de la place. Et les a invités messieurs les mem-  
~~bres~~ précédents à délibérer sur cette proposition. ~~Et~~

Messieurs les conseillers municipaux ont reconnu  
quela demande des habitans du hamneau de Nozgat était  
légitime, en ce que le petit hameau qui la traverse ne  
comme qu'une eau très malsaine, et très dégoûtante en  
toutes les saisons, par ce qu'il est à cheval sur  
fontaine dont l'eau se voit prise à une bonne source  
au dessus dudit hamneau était très nécessaire, et  
même indispensable; mais ils ont exprimé le regret  
qu'ils avoient de ne pouvoir concourir à l'établissement  
de cette fontaine par la concession des fonds communaux.  
1° En ce qu'ils n'ont point des fonds disponibles, puisqu'ils  
depuis l'été ont absorbé les fonds, ou seront absorbés  
par d'autres dépenses de première urgence.  
2° que la commune ne peut non plus s'imposer, puisqu'elle  
est déjà tant grevée l'imposition, et par  
Extraordinaire de mille francs en sus pour l'indem-  
nité faite à M. Vandover.

Le conseil Municipal a été d'avis pour parer à ces  
inconvénients, que les habitans du hamneau de Nozgat  
s'imposassent d'eux même pour établir une fontaine  
à leurs facultés respectives. Et qu'ils fussent en l'engagement  
de faire à la commune le canal qui doit conduire l'eau  
depuis l'endroit où elle se prend, jusqu'à l'endroit où la fontaine  
seroit construite, et pour ce qui regardera les dépenses tant des  
ouvriers que de la pierre pour miner, que M. le Maire  
suplica M. le Préfet d'accorder un secours sur

Les fonds Départementaux pour couvrir la reste de la  
dépense que cette entreprise peut occasionner.  
L'acte de délibération de la commune de Miglos le jour  
du 4<sup>e</sup> février dernier - joint au rapport  
de M. le Préfet  
L. de Miglos  
Bacour, maire